Le Client doit lire et prendre connaissance des présentes conditions particulières relatives à twDoc, un service fourni par Alpega et/ou ses sociétés affiliées ("Alpega"). En souscrivant au service twDoc et en l'utilisant, le client est réputé avoir marqué son accord et accepté l'intégralité des présentes conditions particulières. Ces conditions particulières doivent être lues conjointement avec les Conditions Générales d'Alpega.

Le Client souhaites faciliter la rédaction et la signature de la lettre de voiture (ciaprès la «CMR») utilisée dans le cadre de ses activités professionnelles et notamment dans le cadre d'un contrat de transport national / international par route conclu avec des tiers (Convention CMR du 19 mai 1956 et son protocole additionnel signé en 2008 concernant la Lettre de Voiture Electronique, ainsi que les réglementations nationales).

Alpega a développé un système (ci-après «twDoc»), qui permet principalement de créer, utiliser, gérer et signer électroniquement le CMR en combinant un code d'identification («nom d'utilisateur») et un mot de passe («Mot de passe»).

Les parties, en tant que commerçants, conviennent de déroger, dans les limites autorisées, aux lois régissant la preuve et la charge de la preuve, telles que prévues par les législations nationales et européennes et la Convention CMR telle que modifiée par son protocole additionnel. Par conséquent, et en anticipation de la mise en place d'un système qui mette en œuvre une signature électronique avancée assimilable à une signature manuscrite, les parties souhaitent, avec les présentes Conditions Particulières, réglementer le fonctionnement de twDoc, ainsi que sa force probante et valeur légale.

Les présentes Conditions Particulières régissent de manière conventionnelle tant l'utilisation que la force probante et valeur légale de twDoc. Le Client reconnaît que le système de signature électronique fourni par Alpega dans le contexte de twDoc offre des garanties suffisantes en ce qui concerne l'identité des parties et l'intégrité des données, permettant ainsi l'établissement et la signature valables du CMR. Le Client reconnaît, par conséquent, que les documents signés électroniquement via twDoc sont valablement conclus et que leur production sous forme électronique constitue une preuve suffisante et parfaite des obligations souscrites, tant envers Alpega que envers les parties au contrat de

Le Client renonce dès lors à recourir à toute exception légale ou factuelle de quelque nature que ce soit, liée à la validité du système d'Alpega, envers Alpega ou les parties au contrat de transport, y compris dans le cas où aucune juridiction n'en accepterait la valeur probante.

Fonctionnement et procédures

Les principales caractéristiques relatives à la procédure d'utilisation et de signature électronique de twDoc sont décrites à l'article 7 des présentes Conditions Particulières. Le Client est avisé que twDoc peut modifier ces procédures d'utilisation. De tels changements lient le Client instantanément.

4. Obligations techniquesLa communication, au Client, des Noms d'utilisateur et des Mots de passe s'effectue sous sa seule responsabilité. Le Client est l'unique responsable des conséquences résultant de la communication à, ou de l'interception par, un tiers non autorisé. Le Client accepte que cette communication se fasse par simple courrier électronique.

Si le Client souhaite effectuer une modification concernant une personne accréditée ou s'il en demande la révocation, Alpega s'engage à mettre son système à jour dans les 24 heures. Si cette demande est formulée un jour non ouvrable, Alpega mettra le système à jour dans les 24 heures suivant le premier jour ouvrable (du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 CET - jours fériés belges exclus) après la demande.

Alpega ne pourra en aucun cas endosser la responsabilité d'une utilisation frauduleuse ou abusive de twDoc et, en particulier, en ce qui concerne un Nom d'utilisateur et / ou un Mot de passe.

Si les termes de la CMR électronique et ceux figurant sur les copies imprimées de celle-ci sont contradictoires, les termes de la version électronique prévaudront, sauf si des réserves ou autres mentions ont été ajoutées par le Client lors de la livraison des marchandises.

L'utilisation de twDoc ainsi que ses conséquences sont exclusivement régies par les lois belges. Tout litige lié au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).

Tout CMR lié à un numéro de la Febetra et/ou de toute autre association de transport routier belge sera soumis aux conditions de transport de ladite association.

7. Processus de signature et modalités d'utilisation de twDoc

<u>Accréditation</u>

Seules les personnes accréditées par le Client peuvent utiliser twDoc (ci-après les «Utilisateurs Accrédités», en ce compris, les «Super Utilisateurs» mentionnés ci-dessous). Le Client est seul responsable du choix des personnes qu'il accrédite.

Procedure generale:
Le Client doit désigner un ou plusieurs «Super Utilisateurs» qui seront habilités à configurer et gérer le compte de chaque Utilisateur Accrédité. Le Client communique à Alpega les noms et adresses électroniques des Super Utilisateurs qu'il a désignés. Alpega communique alors, à chacun d'eux, par courrie électronique, un Nom d'utilisateur et un login pour définir un mot de passe. Alpega créera les comptes du/ou des Super Utilisateurs à la demande expresse du client. Tout compte associé à un Nom d'utilisateur et à un Mot de passe sera citivé dès lors qu'Alpega aura peur la confirmation de sa réception par le Super activé dès lors qu'Alpega aura reçu la confirmation de sa réception par le Super Utilisateur concerné.

Le ou les Super Utilisateurs définiront les droits, accès, rôles et privilèges pouvant être liés au compte de chaque Utilisateur Accrédité. Le Client est seul responsable de cette gestion.

Initialisation

Procédure d'initialisation:

Avant la première utilisation, chaque Utilisateur Accrédité doit définir son Mot de passe qui a été associé au Nom d'utilisateur qui lui a été attribué. Cette procédure est obligatoire pour tous les Utilisateurs Accrédités.

Le mot de passe peut, par la suite, être modifié par l'Utilisateur Accrédité, quand il / elle le souhaite ou lorsqu'il a des doutes quant à sa confidentialité.

Sianature:

Pour compléter ou signer électroniquement un CMR, l'Utilisateur Accrédité y accède en utilisant son nom d'utilisateur et son mot de passe. L'Utilisateur Accrédité signe le CMR en confirmant le document électronique et, le cas échéant, les modifications qui y ont été apportées, en suivant les instructions énoncées par twDoc.

Procédures d'utilisation et de gestion de la CMR - principales étapes:

- Créer compléter. Les CMR sont créés soit manuellement, soit automatiquement sur base d'un message électronique envoyé par un Utilisateur Accrédité dans le cadre d'un transport. Les champs obligatoires des CMR ont été définis par le Client et Alpega a mis un système de blocage en place si les champs obligatoires ne sont pas complétés. Le choix des champs à compléter et la forme sous laquelle ils doivent l'être relèvent de la seule responsabilité du Client.
- Consultation Modification Signature. L'Utilisateur Accrédité peut, à tout moment, consulter les CMRs tels que conclus par le Client, dont il/elle dépend, grâce à son Nom d'utilisateur et à son Mot de passe. Il/elle ne peut accéder à une CMR afin de la signer électroniquement ou d'en modifier le contenu uniquement dans les limites contractuelles ou légales applicables, et selon le rôle du Client, dont il/elle dépend, et exclusivement
- dans le contexte de la CMR concernée. *Identifier*. L'emploi de twDoc est exclusivement réservé aux Utilisateurs Accrédité qui ont approuvé les Conditions Particulières Transwide dans le cadre du service twDoc.
- cadre du service twDoc.

 Impression. Afin de satisfaire les exigences des tiers (y compris dans le cadre de contrôles légaux potentiels), les Utilisateurs Accrédité doivent imprimer le CMR au moment du chargement des marchandises et en signer manuellement les copies. Ces documents doivent accompagner physiquement les marchandises pendant le transport.

• Système ERP
En cas d'utilisation de twDoc via un système ERP, les procédures d'accréditation et d'initialisation décrites ci-dessus ne s'appliquent pas. Les personnes accréditées par le Client ont accès à twDoc et au CMR, afin de consulter, compléter ou signer les documents dans les limites applicables, via le sytème ERP et durant leur session ERP. Ils signent le CMR en confirmant le document ainsi que, le cas échéant, les modifications qui y ont été apportées, en suivant les instructions fournies par le système ERP. Dans le cadre de cette signature, le Client communiquera le nom et le prénom de chaque personne signataire accréditée. Sous réserve de ces particularités, les procédures d'utilisation et de gestion de la CMR décrites ci-dessus s'appliquent.

Archivage

L'opération de transport terminée, Alpega clôture le CMR par le biais d'un système de verrouillage basé sur des processus de hachage et de cryptage asymétrique. La CMR archivée reste à la disposition du client, en ligne, pour une période limitée.

Le Client reconnaît qu'il est le seul responsable du stockage approprié des documents CMR afin de respecter les exigences légales en vigueur dans le cadre de la conservation des documents traités.